

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :  
D\_2023\_3\_6

**SEANCE DU 22 JUIN 2023**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 22 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 14

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Votants : 18

**Présents** : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Convention de  
partenariat avec  
l'association Tour du Cantal  
Pedestre - 2023**

**Pouvoirs :**

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle

Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André

**Absent(s)** : Monsieur ROFFY Jacques

**Excusé(s)** : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur PRIVAT Jean

**Secrétaire de Séance** : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une étape du Tour du Cantal pédestre sera organisée, sur la commune de Jussac, le MERCREDI 2 AOUT 2023.

L'organisation de cet évènement culturel est destiné à faire découvrir notre commune, son territoire, son patrimoine et ses habitants.

Le programme de cette journée sera :

- Une randonnée pédestre sur un parcours local offrant deux distances au choix (10 et 20 km environ),
- La réalisation d'un film-documentaire sur la commune, son territoire, ses habitants,
- Un repas le soir même, ouvert à tous, et la projection du film.

Une convention entre la commune et l'association, décrivant les conditions et les modalités de collaboration pour l'organisation de l'évènement, est nécessaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **VALIDE** l'organisation sur la commune d'une étape du Tour du Cantal pédestre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tout document nécessaire.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-François RODIER

